



CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

FILIERE DES GAZ & BIOGAZ LIQUIDES

Juin 2020

Le CFBP représente la filière des gaz & biogaz liquides, butane et propane, utilisés en tant que combustible et carburant, auprès des acteurs économiques et politiques en France. Nos principaux membres sont Antargaz, Butagaz, Primagaz & Engie, mais également des PME-PMI françaises leaders mondiaux dans leur domaine. (Cf. page 9 : « Une filière énergétique au cœur de l'économie française »)

Dans le cadre des réflexions menées actuellement par les pouvoirs publics pour reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire, notre filière est porteuse de solutions permettant de :

- ➔ Réduire rapidement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ et de polluants dans le secteur de l'habitat et de la production d'électricité
- ➔ Développer une mobilité plus propre, à moindre coût pour les pouvoirs publics & les automobilistes

Concrètement, notre filière s'inscrit dans le mouvement engagé par le Gouvernement (COP21, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, Stratégie Nationale Bas-Carbone, déclarations de la ministre Élisabeth Borne, dynamisation de l'économie locale) au travers :

- I. Du bâti : la conversion du parc de chaudières fioul par des systèmes gaz & biogaz à haute performance énergétique pour réduire les émissions & consommations d'énergie.
- II. Des ENR : Du développement des biogaz liquides, biopropane & biobutane, déjà sur le marché.
- III. De la mobilité : La mise à disposition sur l'ensemble du territoire d'un carburant alternatif, disponible et peu polluant (tant en terrestre que fluvial et maritime).
- IV. Des ZNI : la conversion des centrales électriques fioul et charbon au propane dont les infrastructures sont déjà en place.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FILIÈRE des (BIO)GAZ LIQUIDES

Réduire les émissions de CO₂ & de polluants

- Sur les territoires dépourvus de réseaux de distribution de gaz naturel, capitaliser sur les solutions gaz propane & biopropane pour remplacer le parc de chaudières fioul en complément des PAC gaz ou électriques et des autres solutions ENR.
- Construction neuve (RE2020) : : prendre en compte le biopropane à travers la création d'une obligation de chaleur renouvelable et valider les dispositifs proposés pour garantir la durabilité du recours au biopropane (dispositifs techniques de contrôle et d'accès à la citerne, certification et traçabilité).
- Soutenir le développement des biogaz liquides (butane & propane) au même titre que toutes les énergies renouvelables.

Développer une mobilité plus propre accessible à tous

- Communiquer sur l'ensemble des énergies alternatives pour soutenir l'effort industriel et sensibiliser à l'existence des carburants alternatifs gazeux : à chaque besoin de mobilité, moyens financiers, sa solution de mobilité.
- Mettre en place une aide financière qui profite au plus grand nombre : à l'achat et à la conversion des véhicules essence en gaz.

Réduire les émissions dans les zones non interconnectées (ZNI)

- Réviser les PPE de ces territoires pour évaluer le potentiel de production d'électricité au propane et biopropane.
- Exploiter les infrastructures existantes de propane dans ces territoires pour produire de l'électricité ou développer des réseaux de propane.



PROPOSITIONS DE LA FILIERE des (BIO)GAZ LIQUIDES

I - Réduire rapidement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ dans le secteur de l'habitat & pour les professionnels

La SNBC précise qu'« à court terme » la France souhaite « prioriser l'abandon du chauffage au fioul et au charbon, et notamment, viser d'ici à 2028 l'abandon complet du chauffage individuel au fioul et de l'utilisation du fioul dans les bâtiments de l'État. ». Le pacte productif vise en particulier à décarboner l'industrie et faire de la France une économie de rupture technologique.

Dans ce cadre, le propane est une solution qui revêt plusieurs atouts. Si la filière mettra tout en œuvre pour répondre aux objectifs de développement du biogaz biopropane & biobutane, ce développement nécessite **un accompagnement de la part des pouvoirs publics** pour tirer pleinement parti du potentiel qu'offrent les solutions biobutane et biopropane dans le bâtiment.

1. Une énergie qui contribue à la réduction des émissions

- Les gaz liquides contribuent aux **objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂** par la combinaison de systèmes à haute performance énergétique ; ces effets positifs seront renforcés par l'augmentation de la part des biogaz.
- Le propane et le butane émettent **20% d'émissions de CO₂ de moins que le fioul**, et jusqu'à 80% de moins lorsqu'ils sont d'origine renouvelable (biopropane & biobutane).
- En résidentiel, remplacer 1 million de chaudières fioul par des chaudières propane ou biopropane THPE permet de **réduire de 50% les émissions de CO₂** (valeur obtenue avec 15% de biopropane) et d'aller ainsi au-delà des objectifs de 30% fixés dans la PPE pour 2028, pour un coût moindre pour les pouvoirs publics (les chaudières THPE donne lieu à un coup de pouce énergie moins élevé que pour l'acquisition d'une PAC).
- Recourir aux solutions gaz propane permet d'adapter le système énergétique aux spécificités territoriales en complétant les ressources énergétiques locales et renouvelables intermittentes (éolien, solaire).
- Il sera ensuite possible d'installer en lieu et place des chaudières THPE des systèmes encore plus performants telles que la **PAC hybride**. L'intérêt de la PAC hybride sera optimum lorsque l'électricité et le gaz utilisés par cette PAC seront exclusivement d'origine renouvelable, pour atteindre d'ici à 2050 les objectifs de neutralité carbone.
- Secteurs professionnels : Les gaz liquides sont une solution moins carbonée, moins polluante et à forte densité énergétique pour les usages professionnels. Les entreprises des secteurs agricole, industriel ou des services installés dans des zones non couvertes par le réseau de distribution de gaz naturel peuvent aussi, grâce à une solution (bio)propane, envisager la substitution du fioul et ainsi réduire les émissions de carbone dues à leur production.



2. Une énergie compétitive

- Pour les ménages et l'Etat : Substituer le fioul par des chaudières THPE fonctionnant au gaz propane permet d'agir rapidement, **sans coût pour les pouvoirs publics** et à **coût modéré pour les consommateurs**. Cette substitution permet aux consommateurs d'économiser **jusqu'à 30% d'énergie**.
- Le **développement des réseaux de propane (+38% en 5 ans) en complément du réseau de gaz naturel** contribue à la **diversification énergétique** des territoires à des tarifs compétitifs. Le propane sera substitué progressivement par du biopropane sans modification de l'installation.

3. Une énergie disponible sur tout le territoire qui participe au dynamisme local

- Outre l'impact positif au niveau environnemental, la substitution par des solutions gaz (bio)propane participe au **désenclavement énergétique de nombreux territoires**.
- En raison de leur modèle de distribution, les gaz butane & propane sont disponibles sur l'ensemble du territoire, y compris dans les 27 000 communes sans accès au gaz naturel, sous forme de réseau, citernes enterrées et bouteilles.
- **C'est une énergie immédiatement disponible**, stockable directement sur son lieu de consommation et sans crainte de rupture à l'occasion d'aléas météorologiques. Elle répond à l'enjeu de l'augmentation des pointes de consommation électrique liée à la massification des usages électriques et participe à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique. Un risque qui frappe de manière plus forte les territoires les plus isolés, là où d'autres énergies sont peu présentes, voire absentes.

=> Propositions : le gaz une solution de transition pour la substitution du fioul

- **Sur les territoires dépourvus de réseaux de distribution de gaz naturel, capitaliser sur les solutions gaz propane & biopropane pour remplacer le parc de chaudières fioul en complément des PAC gaz ou électriques et des autres solutions ENR.**
- **Construction neuve (RE2020) : prendre en compte le biopropane à travers la création d'une obligation de chaleur renouvelable et valider les dispositifs proposés pour garantir la durabilité du recours au biopropane (dispositifs techniques de contrôle et d'accès à la citerne, certification et traçabilité).**



II. Développer les biogaz liquides en tant que filière innovante

Le biobutane et le biopropane sont deux biogaz, liquides à faible pression, produits à partir de matières organiques ou de la valorisation des déchets. À plus long terme, le biopropane pourrait être produit au moyen de micro-algues ou par d'autres procédés en cours de développement.

1. Une énergie renouvelable qui diminue les émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques :

- Le contenu carbone du biopropane est de 60g CO₂/kwh (base carbone de l'Ademe), soit une réduction de 82% par rapport au fioul.
- En complément du biométhane, le biopropane est une **solution très peu carbonée et très peu polluante en substitution du fioul domestique** dans les zones non desservies par le gaz naturel. Il participe aux objectifs de décarbonation de l'industrie, de l'agriculture et du résidentiel. Le biobutane et le biopropane peuvent, **en tant qu'énergie stockable, être couplés à d'autres énergies renouvelables** (CESI par exemple ou bois énergie).
- Dans le secteur de la mobilité durable, le BioGPL permet de réduire jusqu'à 80% les émissions de CO₂ comparé à l'essence. Le moteur fonctionnant au BioGPL n'émet pratiquement pas de particules ni de Nox.
- Le biopropane ne nécessite pas d'investissements dans des systèmes de stockages, de distribution ou encore thermiques spécifiques. Il est **immédiatement utilisable dans les bouteilles, citernes et réseaux de gaz propane.**

2. Des biogaz dynamiseur d'emplois, des territoires et de l'économie circulaire

- Le biobutane est actuellement **développé par un laboratoire de biotechnologies français**, Global Bioenergies. Ce laboratoire développe un procédé de fermentation qui aboutit à la production d'isobutène renouvelable. La production industrielle sera basée en Champagne et participera à la création d'emplois.
- La production de biopropane **participe à la reconversion des raffineries françaises en bioraffineries. Cela permet de préserver l'emploi local** tout en opérant la transformation vers la production d'ENR.
- La production de biopropane permettra de valoriser les déchets et participera à l'économie circulaire des territoires.
- La filière butane & propane représente 5 350 emplois non délocalisables en France sur environ 70 sites. **Des emplois basés majoritairement dans les territoires qui pourraient à terme ne distribuer que du biopropane.**



- **En complément du biométhane**, la distribution de biopropane permettrait à tous les territoires, y compris les plus difficiles d'accès, de disposer d'une énergie d'origine renouvelable. Des solutions qui permettent de répondre à l'enjeu de l'augmentation des pointes de consommation électrique et participent à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique. Un risque qui frappe de manière plus forte les territoires les plus isolés, là où d'autres énergies sont peu présentes, voire absentes.

=> **Proposition : Soutenir le développement des biogaz liquides (butane & propane) au même titre que toutes les énergies renouvelables.**

III. Une solution alternative pour une mobilité plus propre

« Le développement des carburants alternatifs, à savoir des Gaz Naturel Véhicule, GPL, électricité, hydrogène, etc., représente un levier important pour la transition du secteur des transports, en particulier celles du transport routier et du transport fluvial. »

« Le GPL assure un gain environnemental substantiel par rapport à l'essence ou au gazole. (...) Il s'inscrit donc dans les objectifs nationaux et apporte une alternative viable en période de transition du parc de véhicules particuliers vers des véhicules à faibles ou très faibles émissions. (...) La consommation de GPL dans le monde et en Europe est en forte croissance. »

« En France, il existe un potentiel pour le développement du marché et le réseau est prêt à accueillir le BioGPL. »

Source : Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019 -2028 (p. 229).

Si le texte de la PPE fixe l'objectif de développement des immatriculations de véhicules GPL, il est nécessaire d'accompagner ce développement par des **mesures incitatives adaptées** comme pour les autres solutions alternatives et de **renforcer la communication publique** autour de cette solution, à l'instar de ce qui est fait pour encourager le développement de la filière électrique. Car les véhicules GPL disposent aussi d'atouts sur la mobilité pour l'automobiliste et pour la collectivité pour améliorer la qualité de l'air à moindre coût.

1. Un carburant alternatif plus respectueux de l'environnement

- **C'est une solution qui répond aux objectifs du Plan Climat**, à savoir développer une mobilité propre accessible à tous et mettre fin à la vente de voitures à essence ou au diesel en 2040.
- Sur le cycle de vie, **le GPL émet 20% de CO₂ de moins que l'essence, et jusqu'à -80% avec le BioGPL**. Aussi, comparé à l'essence et au diesel, un moteur GPL **ne produit pas de particule** et **réduit significativement les émissions de Nox & autres polluants**.



2. Une solution économique

L'équipement d'un véhicule essence au GPL permet de traiter le parc existant à moindre coût. C'est une solution pour les automobilistes qui n'ont pas les moyens de s'acheter à un véhicule neuf de continuer à rouler tout en réduisant les émissions.

- **De nombreux avantages à l'achat :** prix du véhicule moins cher qu'un véhicule diesel et comparable à l'essence (des véhicules neufs à partir de la 10 000 € - ex. gamme Dacia) ; prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule GPL neuf et occasion ; facilités d'équipement pour passer d'un véhicule essence au GPL (de 1500 € à 3 000 €) ; exonération jusqu'à 100% de la carte grise dans la totalité des régions de France.
- **De nombreux avantages à l'usage :**
 - Crit'air 1 pour tous les véhicules GPL quel que soit leur âge (une solution positive en contrepartie de la mise en place de restrictions de circulation avec les ZFE) ;
 - Prix bas à la pompe grâce à une TICPE réduite ; 0,85€/L en moyenne ; coût annuel du carburant inférieur de 30% en moyenne par rapport à l'essence ; tarifs réduits ou durée de stationnement gratuit dans de nombreuses villes et parkings publics.

3. Un carburant alternatif disponible

- **1650 stations-services** distribuent du GPL sur tout le territoire, soit 1 station sur 7, et 33 000 dans l'Union européenne.
- L'infrastructure GPL est reconnue comme suffisamment développée par l'Union européenne.
- **Les stations GPL sont prêtes à accueillir le BioGPL sans coût pour les pouvoirs publics.**
- Aujourd'hui, ce réseau est suffisamment dimensionné en France pour couvrir les besoins d'un parc d'un million de véhicules (200 000 véhicules en 2019).

4. Un savoir-faire national et local, vecteur d'emplois

- Le principal constructeur de véhicules GPL dans le monde est le groupe RENAULT Dacia (part de marché 2019 en France : 95%, près de 50% en Europe).
- Le gaz est un axe de transition et d'avenir pour les **constructeurs** en parallèle de l'électromobilité pour **convertir leur production vers des technologies moins émissives** de CO₂ leur permettant d'atteindre l'objectif de 95 gCO₂/km : le véhicule GPL émet 20% de CO₂ en moins que l'essence.
- L'équipement de véhicules essence au GPL est un savoir-faire local non délocalisable qui a un fort potentiel de développement au niveau local. A titre d'exemple, 10 000 véhicules essence équipés au GPL, c'est près de 200 emplois spécialisés. Il s'en est fait 60 000 en Italie en 2019.



=> Propositions :

- **Communiquer sur l'ensemble des énergies alternatives pour soutenir l'effort industriel et sensibiliser à l'existence des carburants alternatifs gazeux : à chaque besoin de mobilité, moyens financiers, sa solution de mobilité.**
- **Mettre en place une aide financière qui profite au plus grand nombre : à l'achat et à la conversion des véhicules essence en gaz.**

IV. Production d'électricité : réduire les émissions dans les zones non interconnectées (ZNI)

L'enjeu des ZNI est de répondre au défi de la transition vers la production d'une électricité moins carbonée et moins polluante, surtout à partir de sources renouvelables souvent intermittentes, tout en offrant un service de fourniture d'électricité de qualité à leurs habitants et en optant pour des systèmes de production compétitifs d'un point de vue économique.

La production d'électricité à partir de propane présente des avantages pour les petites et moyennes capacités, allant jusqu'à 200 MW :

- Une réduction des émissions de GES de 19% par rapport au fioul et de 36%, par rapport au charbon. Le propane émet moins de SOx (environ 95%), de NOx (environ 25%) et de particules (-85%) que le fioul.
- Des infrastructures & une chaîne logistique déjà en place.
- Une opportunité de réduire les coûts moyens de production et donc d'en diminuer les surcoûts qui sont pris en compte dans le calcul de la contribution spéciale à la production d'électricité (CSPE), et ce, en complément des ENR.

Les centrales fonctionnant au propane pourraient ainsi couvrir les puissances de la majorité des projets prévus ou récemment réalisés dans les ZNI en substitution du fioul.

=> Propositions :

- **Réviser les PPE de ces territoires pour évaluer le potentiel de production d'électricité au propane et biopropane.**
- **Exploiter les infrastructures existantes de propane dans ces territoires pour produire de l'électricité ou développer des réseaux de propane.**



ANNEXE

UNE FILIERE ENERGETIQUE AU CŒUR DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

Les gaz butane et propane sont d'origine naturelle et issus principalement des champs de gaz, mais également de ressources renouvelables : ce sont des biogaz liquides, biopropane & biobutane. Même si les gaz ne représentent qu'1,2% du mix énergétique national, sa contribution est essentielle :

Les gaz liquides en quelques chiffres

- Les gaz butane & propane sont présents dans 11 millions de foyers, soit plus d'un tiers des foyers français.
- Il représente une puissance disponible de 62 GW, soit l'équivalent de 40 centrales nucléaires de type EPR.
- La filière, dans son ensemble, compte pour 0,06% du PIB de la France et pour 5,15% du PIB Énergie.
- La filière représente 11 850 emplois en France : elle est dynamique et anime un pan non délocalisable de l'économie nationale.

Principaux atouts :

1. Disponibles sur l'ensemble du territoire, y compris dans les 27 000 communes sans accès au gaz naturel, là où d'autres énergies sont absentes. Les gaz propane et butane participent non seulement au désenclavement énergétique de nombreux territoires, mais encore à leur transition énergétique.

« Les 27 000 communes non desservies en gaz ont aujourd'hui plusieurs possibilités pour accéder à ce type d'énergie :

- *L'extension du réseau de gaz naturel existant avec le développement d'un réseau de distribution par l'opérateur de leur choix, après une sélection par voie d'appel à candidatures, sous réserve de son agrément par le ministre chargé de l'énergie ;*
- **Le développement de réseaux propane ;**
- *Le développement de réseaux isolés de gaz naturel, desservis par du GNL livré par camions (GNL porté), sous réserve de la mise en place d'un cadre réglementaire adapté. »*

Source : Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019 -2028 (p. 213-214).



2. Énergie fossile la moins carbonée & peu polluante qui devient progressivement renouvelable : en tant que gaz & biogaz, la combustion du butane et propane émet 20% de moins de CO₂, jusqu'à -80% avec le biopropane (60gCO₂/Kwh) & ne génère pas d'émissions de particules et très peu de Nox. Ils aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre & contribue à l'amélioration de la qualité de l'air.

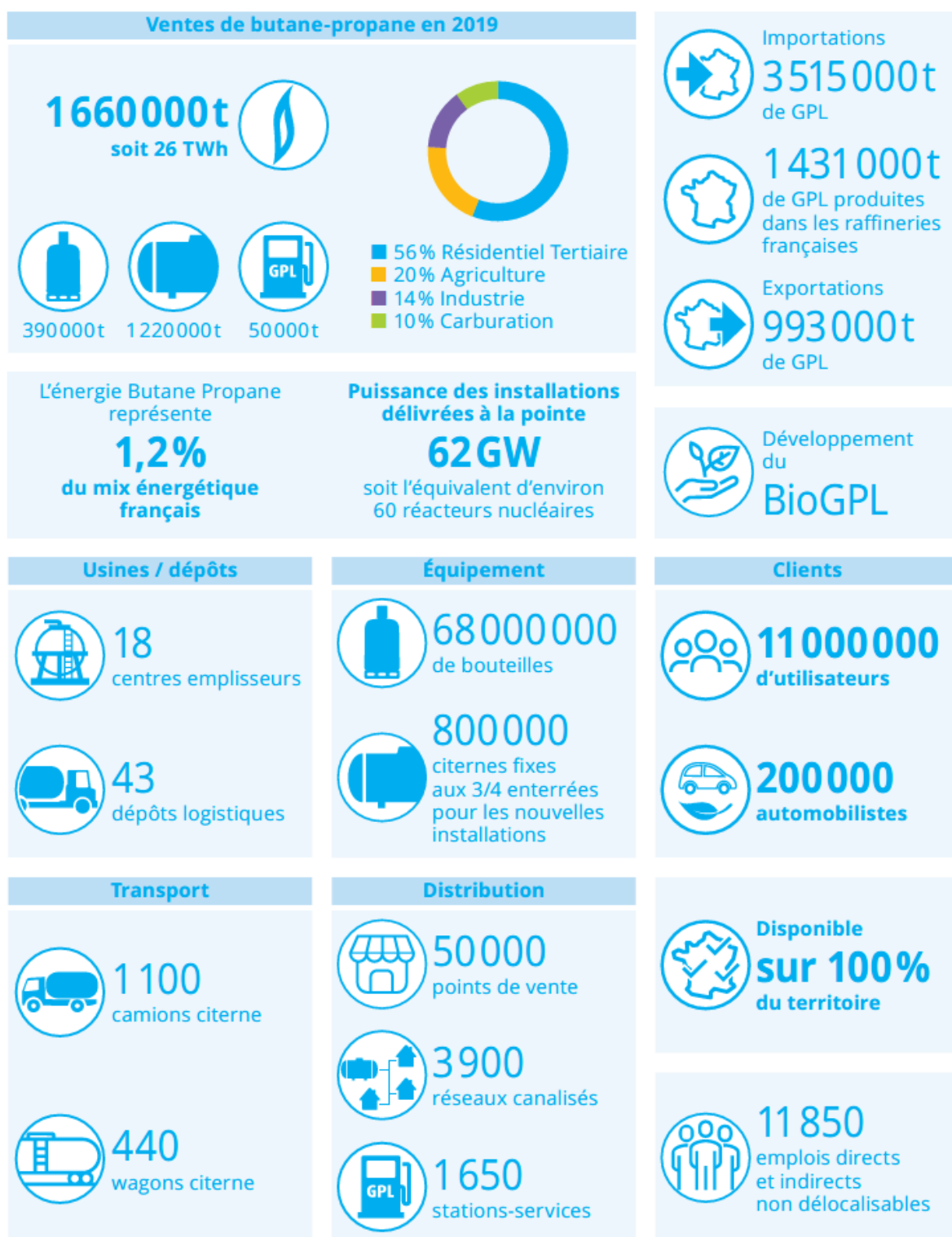
3. Une filière implantée dans les territoires et qui contribue au rayonnement de la France

La filière propane représente 5 350 emplois directs non délocalisables en France. Autant d'emplois basés majoritairement dans les territoires, destinés à se reconvertir et qui pourraient distribuer à terme 100% de biopropane. Elle représente plus de 11 500 emplois en filière élargie (appareils de chauffage, cuisson, industrie automobile).

La filière butane & propane a été créée en France dans les années 1930. La France est à l'origine de nombreuses innovations depuis et abrite des PME/PMI leaders mondiaux dans les équipements de gaz butane propane. Ils réalisant plus de 40% de leur chiffre d'affaires à l'international et contribuent ainsi à améliorer le solde commercial de l'économie française. La filière participe au rayonnement de la France à l'international.

4. Mobilité : Une solution alternative accessible à tous : une technologie maîtrisée et moins chère que le diesel, un réseau de stations établi sur tout le territoire & prêt à accueillir le BioGPL, une solution positive à moindre coût pour la collectivité en contrepartie de la restriction de circulation.





Contact CFBP - Emilie Coquin : e.coquin@cfbp.fr - 0663845040

